

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

 Août 2021



**CENTRES HOSPITALIERS
DE SAINTONGE ET
DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY**

A compter du lundi 09 août 2021, l'accès des patients accueillis pour des soins programmés au sein des Centres Hospitaliers de Saintonge et de Saint-Jean-d'Angély est conditionné **à la présentation d'un pass sanitaire à l'entrée des établissements**. En ce sens, il est conseillé aux patients d'anticiper l'heure de leur rendez-vous à l'hôpital afin d'intégrer ce contrôle à leur parcours.

Les patients relevant de soins urgents (non programmés) ne sont pas concernés par cette obligation.

Le pass n'est pas non plus obligatoire pour les mineurs de moins de 12 ans. Il deviendra obligatoire pour les adolescents de 12 à 17 ans à partir du 30 septembre 2021.

Il est rappelé que le port du masque chirurgical et la friction régulière des mains au gel hydroalcoolique sont toujours obligatoires au sein des hôpitaux de Saintes et de Saint-Jean-d'Angély.

Par ailleurs, la présence d'accompagnant est toujours limitée en cas de besoin absolue de la personne accompagnée.

Enfin, les visites demeurent restreintes. Elles doivent respecter un cadre défini par la communauté médicale de chaque établissement. Il est donc conseillé de prendre contact auprès du secrétariat du service hospitalier concerné afin de s'y conformer.

CONTACT PRESSE

DIRECTION COMMUNICATION :

- Lise Patiès - Directrice adjointe
- Mathilde Cosnier - Responsable communication

☎ 05 46 95 12 06

cellule-communication@ch-saintonge.fr - cellule-communication@ch-angely.fr



**Centres Hospitaliers de Saintonge
et de Saint-Jean-d'Angély**